



Procès-Verbal du Conseil d'Établissement

Mardi 7 février 2023 à 18h

Liste des membres présents :

D. Djimadoum / Proviseur – C. Appriou / Provisseure Adjointe – A. Achiq / Proviseur Adjoint – F. Murati / Directeur – C. Dezetter / DAFACS - A. Vincent/ CPE - M. Paracuellos – A. Cissokho – C. Barbe– B. Bernier Barbe – F. Legros– L. Paye / Représentants des Personnels – R. Sabeli – M. Niang – H. Gaudefroy – A. Tebechirani – J. Le Texcier / Représentants des Parents d'élèves – A. Fau – M. Faye / Représentantes des élèves

Ordre du jour:

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du PV du CE du 08/11/2022 et du 12/12/2022
- Calendrier scolaires 2023-2024
- Voyage scolaire AS Rugby au Botswana
- Plan de formation continue des personnels à mi-parcours
- Parcours avenir – Plan annuel d'éducation à l'orientation
- Programme d'actions du Conseil Ecole-collège
- Questions diverses

Le quorum étant atteint à 18h00 (18 membres votants sur 21), le Président du Conseil d'établissement, Monsieur Djimadoum, ouvre la séance.

Le secrétariat de séance est confié à Mme Appriou, Provisseure adjointe.

Mme Bernier-Barbé, représentante du personnel et syndicale Snes FSU, se propose d'en assurer le co-secrétariat.

En ouverture du CE, Mme Bernier-Barbé demande la lecture de deux motions intersyndicales contre le maintien des épreuves de spécialités en Terminale au mois de mars ainsi que la suppression de la Technologie en Sixième à la rentrée prochaine (cf. motions annexées au PV).

M. Djimadoum présente l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Les PV des Conseils d'établissement du 8 novembre et du 12 décembre 2022 sont également adoptés à l'unanimité, avec une légère modification sur celui du 12 décembre, sollicitée par M. Paracuellos.



1/ Calendrier scolaire 2023-2024

La proposition du calendrier pour l'année scolaire 2023/2024 a été présentée en amont à toutes les instances de l'établissement devant être consultées : le conseil pédagogique, le conseil d'école, le CVC/CVL et le conseil du second degré.

Celui-ci est élaboré en tenant compte des éléments ci-dessous :

- Une construction qui répond aux exigences d'organisations du premier degré, à savoir 864 heures annuelles de cours à positionner (36 semaines x 24h/ semaine)
- Un souhait d'harmoniser les calendriers sur l'ensemble des pays de la ZAO pour les familles ayant des enfants scolarisés dans différents établissements scolaires
- Une réduction de la durée des examens du baccalauréat au mois de juin, diminuant les contraintes calendaires en fin d'année
- Des jours fériés nationaux intégrés au calendrier mais comptant comme temps scolaire
- Une validation de l'inspecteur de l'éducation nationale compétent sur la ZAO
- Le cadre de référence du calendrier en France avec les 3 zones A, B et C

Ce calendrier a été transmis en amont par mail aux membres du CE.

Compte tenu de la réforme des examens, il permet :

- De réduire la pression concernant les positionnements des dernières vacances
- De régulariser le positionnement des petites vacances de manière plus harmonieuse avec une régularité de 7 semaines entre chaque petite vacance et une dernière période réduite à 8 semaines. Le rythme de l'année est donc plus harmonieux et plus équilibré, notamment pour le premier degré.

Toutes les instances ont été favorables à cette proposition avec deux remarques émanant du conseil du second degré :

- Les épreuves de spécialités prévues en mars sont trop proches du retour des vacances de février. Les professeurs souhaitent pouvoir les reculer pour pouvoir laisser plus de temps de préparation aux examens.
- Les enseignants sont également inquiets des 3 semaines de cours après les dernières vacances, avant les épreuves. Ils pensent qu'il sera difficile de mobiliser les élèves sur une courte durée.

En conseil pédagogique, il a aussi été évoqué le souhait d'une journée supplémentaire fériée avant les vacances de Noël (le vendredi 22 décembre 2023), notamment pour ceux qui souhaitent voyager. Cette solution, retenue cette année, a été appréciée par certains. Cette journée supplémentaire pourrait être reportée au samedi 6 avril (de 7h40 à 16h50 pour le Secondaire, et de 7h40 à 12h20 pour le Primaire), sachant que cette semaine devrait comprendre deux jours fériés (lundi, fête religieuse, et jeudi 04 avril 2024, fête nationale). Les autres instances se sont opposées à cette proposition, notamment concernant le report des cours le samedi après-midi pour le Secondaire.

Monsieur Legros (SNUIPP) précise que le samedi matin est une journée qui occasionne une déperdition d'élèves (entre 5 à 12 élèves en moins par classe au Primaire). Du côté du personnel, le problème n'est pas de travailler un samedi, c'est quelque chose qui a eu lieu dans le passé.

Le souci réside dans le fait que beaucoup de parents n'envoient pas leurs enfants à l'école lorsqu'il y a un samedi travaillé. Du coup, travailler un samedi matin perd de son efficacité.

M.Saheli (parent LIPE) confirme que le fait de travailler le samedi se ressent en terme de fatigue la semaine suivante pour les petits et que par ailleurs, partir avant pour voyager en avion ne concerne qu'une minorité de personnes. M. le Proviseur ajoute que cette année cette demande est moins légitime que l'an dernier car, de fait, il y a un jour de plus avant Noël inclus dans les vacances.

L'idée du samedi 06 avril 2024 est abandonnée et n'est pas soumise au vote.

Le calendrier initial est proposé aux votes, à savoir le principe des 7 semaines travaillées/ 2 semaines de congés. Il est adopté à l'unanimité.

Vote :

Nombre de votants : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Mme Bernier-Barbé (SNES) demande des précisions sur la date du jour férié pour le Magal de Touba ainsi que sur les modalités de la rentrée.

M. le Proviseur confirme qu'il est probable que la rentrée des élèves soit le mardi 5 septembre (si le lundi 04 septembre est décrété férié) et que les modalités n'ont pas encore été arrêtées par les autorités sénégalaises.

2/ Voyage scolaire de l'AS rugby au Botswana

L'association sportive reprend cette année des projets autour du rugby :

- Un projet d'accueil sur le niveau 4ème de collège (Mozambique, France)
- Un projet de tournoi au Botswana avant les vacances de pâques

M. Paracuellos (SUD Education), organisateur du voyage, précise qu'il se déroule du 12 au 22 avril 2023 pour des élèves de première et de terminale. Les élèves ne rateront que très peu de jours de cours, juste avant les vacances. Par ailleurs, des sponsors ont déjà été trouvés pour 12 élèves. Grâce aux dons et sponsors, le chiffre pourra certainement monter jusqu'à 17. La participation des familles est estimée à 450.000 FCFA.



M. le Proviseur propose un budget de 500.000 FCFA par famille, par prudence. Si le coût est inférieur, les familles seront remboursées du solde dû, ou celui-ci déduit du dernier versement de scolarité.

M. Saheli (parent LIPE) demande s'il est nécessaire de solliciter l'obtention de visa pour le Botswana. M. Paracuellos (SUD Education) répond qu'il n'y a pas de visa requis. Tous les participants sont de nationalité française.

Le voyage présente l'intérêt d'une ouverture sportive et culturelle et ne se déroule que sur 3 jours de scolarité puisqu'il se prolonge sur un temps de vacances scolaires.

Le projet de voyage ainsi que la participation des familles sont adoptés.

Vote :

Nombre de votants : 18

Abstention : 0

Contre : 0

3/ Plan de formation continue à mi-parcours

M. le Proviseur présente les dispositifs de formation en place au Lycée Mermoz. Il lui semblait important d'en parler en CE, en sachant que des représentants des parents d'élèves vont aussi siéger au Conseil des Affaires Administratives et Financières de l'IRF. Un tableau intitulé « Formation des personnels autour de l'IRF » est projeté. D'ici quelques jours, la campagne d'expression des besoins en formation sera ouverte aux personnels.

Le lycée héberge l'IRF qui organise la formation de la ZAO.

L'IRF, ainsi que l'agence et le MEN, développent des formations importantes.

L'élaboration du plan de formation suit différentes étapes :

- L'expression des besoins par les cellules de formation, qui traduit les demandes émanant des établissements, dans le respect du cadre fixé par l'agence. Cette étape se déroulera dans quelques jours.
- Le conseil pédagogique et scientifique de l'IRF traite les demandes et apporte des réponses dans le PRF (Plan Régional de Formation). Des actions sont reconduites dans un pré-plan de formation avec les recommandations des formateurs. D'autres actions issues des besoins exprimés complètent le catalogue.
- Une proposition est alors concrétisée fin juin et début septembre, dans le catalogue du PRF.
- Les personnels se préinscrivent. La cellule de formation se réunit dans chaque établissement pour identifier les personnels prioritaires. Certains stages ont un franc-succès. L'administration est alors obligée de limiter et de prioriser, faute de places totales disponibles.

- La cellule pédagogique de l'IRF (Conseil Pédagogique et Scientifique) compile les demandes et arbitre les choix.
- Le conseil administratif (CAAF) en charge notamment du budget siège avec les représentants du personnel et les représentants des parents d'élèves pour confirmer les inscriptions.
- Un pré-catalogue de l'année suivante est élaboré, après évaluation des formations.

Présentation du texte de cadrage de l'AEFE pour la formation continue et présentation des précisions locales.

Le PLF (Plan Local de Formation) peut traiter les besoins non exaucés.

Pour rappel, le cadrage de l'AEFE met l'accent sur 3 axes :

- Des pratiques innovantes
- Les nouveaux publics (EBEP, l'offre éducative plurilingues et interculturel)
- Le développement du réseau

Quelques chiffres sont communiqués: en 2022/2023, 111 personnels du LFJM ayant demandé un stage ont obtenu une priorité 1 pour l'obtention de ce dernier (25 au Premier Degré, 77 au Second Degré, 7 autres, 2 à la Direction).

Dans le cadre du PLF, le lycée propose deux sessions PSC1, et envisage des stages Word et Excel (stages d'exploitation avancée) pour le pôle administratif, la Web Radio (stages d'exploitation pédagogique) et des stages spécifiques à définir pour les agents techniques.

M. Saheli (parent LIPE) demande :

- si les stages ne concernent que les personnes volontaires et sur quel lieu ils se déroulent,
- et comment s'organisent les remplacements.

M. le Proviseur répond qu'il s'agit bien d'une demande volontaire des personnels et que le stage se déroule essentiellement au Sénégal (IRF) ou en France (formation MEN). Les déplacements sont généralement minimisés.

Les remplacements sont tous assurés au premier degré (pas plus de 3 stagiaires en même temps), mais au second degré, il est fait ce qui est possible.

M. Saheli (parent LIPE) demande des informations sur les professeurs en contrat local issus du système sénégalais. M. le Proviseur précise qu'une formation sur plusieurs années est assurée en formation initiale d'entrée dans le système français. C'est une formation lourde (3 périodes de 2 ou 3 jours + des travaux en ligne pour se mettre aux normes AEFÉ) et intense dans le cadre du dispositif P@P (professeurs à personnaliser) : en initial la première année, en confirmé la deuxième année, puis à la carte un complément est proposé pour des professeurs identifiés.

M. Saheli (parent LIPE) demande si cette formation est réalisée en amont du présentiel avec les élèves. Monsieur le Proviseur répond que les formations se déroulent sur le temps de travail des enseignants. Il précise que la commission paritaire de recrutement est légitime pour valider les compétences du professeur recruté et que la formation permet d'assurer l'adaptation. Par ailleurs, une attestation valide chaque formation.



Monsieur Cissokho (SUD Education) évoque les difficultés rencontrées par les professeurs concernant les inscriptions sur ATENA et les modalités de réponse. Il est précisé par le Proviseur que tout est fait pour que l'outil ne soit pas un obstacle et que les professeurs sont accompagnés, notamment par Mme Abdallah, si nécessaire.

99 personnels sont partis en stage dans l'établissement, l'an dernier.

M. Cissokho (SUD Education) explique que toutes ces informations sont transmises via la boîte email aefe.fr et que cela n'est pas pratique dans le sens où les personnels ont déjà une boîte professionnelle sur Roundcube.

M. le Proviseur répond que les professeurs doivent consulter leur boîte professionnelle AEFÉ. Elle a pour vocation d'être utilisée. Concernant ATENA, par exemple, c'est cette plateforme qui délivre les attestations de stage. Elle est reliée à l'adresse académique des enseignants.

M. Paracuellos (SUD Education) regrette la durée parfois trop courte (2 jours) et pas toujours efficace des formations. M. le Proviseur précise que le format doit être budgétairement tenable et compatible avec la présence des enseignants devant les élèves. Certaines formations sont plus longues, selon les besoins, comme le stage DGESCO sur 9 jours, par exemple. Par ailleurs, l'expertise acquise autour du numérique permet d'adosser les formations présentielles à des temps complémentaires de distanciel synchrone ou asynchrone, et de faire en sorte que l'enseignant puisse être en présentiel face aux élèves.

4/ Parcours avenir-plan annuel d'éducation à l'orientation

M. le Proviseur émet le fait que la diffusion de ces fiches « Parcours Avenir » de la 6ème à la Terminale permet de se rendre compte que certains n'ont pas connaissance de leur existence.

Mme Appriou (Proviseure adjointe) rappelle l'importance de l'éducation à l'orientation dans l'accompagnement des élèves. L'orientation est un processus qui se construit de manière progressive tout au long de la scolarité et permet à l'élève d'élaborer son parcours d'avenir et de formation, d'affiner ses choix. C'est un rôle confié aux équipes éducatives dans leur ensemble.

Dans chaque établissement, un plan annuel est construit pour donner de la visibilité et de la cohérence aux actions menées. Celui-ci se décline dans le cadre du « Parcours avenir » qui commence en 6ème et se poursuit jusqu'en terminale. (Cf. la présentation des parcours par niveau transmise aux membres du CE en amont)

Au collège, l'accent est mis sur une connaissance progressive des métiers et les possibilités de formations et voies d'accès aux divers champs professionnels accessibles après la 3ème.

Différentes étapes jalonnent ce parcours (connaissance de soi, des métiers, des formations) menées par les équipes éducatives et pédagogiques :

- les professeurs dans le cadre des enseignements,
- les professeurs principaux dans le cadre de l'accompagnement à l'information et aux dispositifs en place par niveau de classe
- la PRIO (personne ressource en information et orientation) qui accompagne les équipes et les élèves en individuel.



- les CPE dans le suivi des dispositifs auprès des élèves

M. Achiq (Provisseur adjoint) intervient pour préciser les dispositifs en place au lycée:

- 54 h sont dédiées à l'orientation, de la 2nde à la terminale
- l'information aux familles sur les différents événements qui concourent à la formation des élèves
- les événements de l'Agence et l'application Agora, les événements au lycée avec le salon post-baccalauréat
- le suivi post-bac et l'enquête relative au suivi de l'orientation

M. Saheli (parent LIPE) exprime le fait que, sur le papier, tout ceci est très impressionnant, mais il s'interroge sur la réelle mise en place de l'ensemble des dispositifs présentés dans ce « parcours avenir » très complet. M. Saheli demande également si les professeurs principaux en sont informés et est-ce qu'ils ont le temps pour mettre en place tout cela. Les demandes de rendez-vous sont également problématiques. Une seule PRIO suffit-elle ? Les deux professeurs principaux en terminale sont-ils bien d'usage au lycée ? Il souhaiterait également être destinataire de l'enquête orientation car il sait que Mme Bardet avait fait des statistiques post-Bac et il aimerait en prendre connaissance.

Il lui est répondu que :

- l'enquête a été transmise l'an dernier, et elle fait l'objet d'une présentation en octobre, après la dernière phase d'orientation de Parcoursup.
- chaque classe de terminale à plus de 24 élèves dispose de 2 professeurs principaux.
- l'ambition est affichée clairement. Chaque professeur se l'approprie et est accompagné si nécessaire. Tout le contenu proposé n'est pas prescriptif, si ce n'est les actions à caractère obligatoire (Parcouréo, stage 3^{ème}, visite des salons, entretiens, ...), et que les professeurs organisent ce parcours. Ils mènent également des actions qui ne sont pas toutes incluses dans la proposition.
- Par ailleurs, avoir une PRIO à temps plein (39h/semaine) est une chance dont ne disposent pas tous les établissements. En France, les psy-EN sont présentes sur 1, 2 ou 3 demi-journées par semaine.

M. Paracuellos (SUD Education) rappelle que des mini-stages (pour 4 élèves) avaient eu lieu aux EFS (Eléments Français au Sénégal) et permettaient de présenter un grand nombre de métiers. Il lui est confirmé que ces dispositifs de mini-stages sont maintenus auprès des EFS pour les élèves en recherche d'orientation.

5/Programme d'actions école-collège

Mme. Appriou (Provisseure adjointe) explique que le programme d'actions école-collège est construit dans le cadre du CEC (Conseil Écoles-Collège). C'est une instance qui existe dans chaque collège et qui permet de travailler ensemble. L'instance se réunit deux fois par an pour établir son programme d'actions.



Le CEC contribue à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre le 1^{er} et le 2nd degré. Cette continuité est renforcée par l'enseignement en cycles d'apprentissage (cycles 1,2,3 et 4), le cycle 3 (cycle de consolidation) établissant un lien dans la progression entre les niveaux CM1-CM2 et 6^{ème}.

Cette année, le CEC réunit 4 écoles : Mermoz, Aimé Césaire, EFS de Fann et Saint-Exupéry. Il rassemble des enseignants de 6^{ème}, CE2, CM1 et CM2, l'infirmière et le CPE du niveau 6^{ème}.

Le programme a été établi à partir des constats de l'an dernier et les axes ont été définis par les directeurs d'école autour de trois ateliers de travail : en français, en mathématiques et en transversal (pour l'accueil et l'intégration des élèves, ainsi que la continuité des parcours scolaires).

M. Murati (Directeur du Primaire) explique que les professeurs de français y ont défini leurs questions prioritaires : la production d'écrits en français, et en mathématiques, la question retenue porte sur l'apprentissage des nombres décimaux.

Les ateliers pédagogiques ont permis aux enseignants de se rencontrer et faire des propositions, en lien avec les conseils de cycle 3. Des outils communs ont été élaborés pour renforcer l'accueil des élèves (transmission des informations pour les EBEP, PPRE commun, préparation à la constitution des classes ...).

Les nouvelles orientations concernant le renforcement des savoirs fondamentaux (BO du 12 janvier 2023) seront étudiées au prochain CEC, ainsi que la continuité des parcours et une réflexion pour un meilleur accueil des classes de 6^{ème}.

6/Banalisation 2nd degré épreuves de spécialités du bac

Les journées du mardi 21 et du mercredi 22 mars seront banalisées pour le second degré afin de préserver les conditions optimales de passation d'examen pour les épreuves de spécialités du baccalauréat.

M. le Proviseur précise que les heures banalisées ne seront pas rattrapées. Les élèves de terminale seront déchargés des cours du lundi 20 mars, excepté pour les cours de spécialités qui seront maintenus. Les activités de l'AS se dérouleront normalement le mercredi après-midi.

ERRATUM postérieur au CE : des épreuves ayant lieu l'après-midi, les activités de l'AS ne pourront avoir lieu le 22/03.

M. Cissokho (SUD Education) s'interroge sur la poursuite des cours de spécialités après les épreuves de mars. M. le Proviseur s'étonne de la question et confirme la poursuite des cours. Le programme des spécialités continue, les compétences sont à consolider et le Grand Oral à préparer.

L'évaluation du second semestre pour le contrôle continu se poursuit.

M. Achiq (Proviseur adjoint) interroge M. Barbé (SNES), enseignant de spécialités (AMC et LLCER), sur la question. M. Barbé confirme que les programmes des enseignements de spécialités présentent une partie allégée à traiter avant les épreuves écrites de mars, mais qu'il reste de nombreux éléments du programme de spécialités



en terminale à enseigner aux élèves, ainsi que la préparation du Grand Oral et des dossiers de spécialités. M. Achiq (Proviseur adjoint) précise que ces éléments sont cruciaux dans la perspective de l'épreuve du grand oral, mais surtout de l'entrée dans l'enseignement supérieur (tout ce qui concerne le Post-Bac).

M. le Proviseur précise que nous n'avons pas le choix des dates d'examen qui sont arrêtées par le Ministère de l'Éducation nationale en fonction d'un découpage des zones « Etranger ».

La banalisation des cours pour ces deux jours est adoptée.

Vote : Nombre de votants : 18

Abstention : 0

Contre : 0

7/Questions diverses

De la LIPE (Association des Parents d'élèves) :

1. Les élèves boursiers bénéficient-ils de taux préférentiels, modérés au prorata de leur quotité, pour les frais des voyages et sorties scolaires à charge des familles ?

Réponse : Mme Dezetter (DAF) précise qu'il est mis en place un tarif famille, et qu'il s'applique à tout le monde, boursiers et non boursiers. Les familles sont traitées de la même manière.

M. Saheli souhaite savoir comment accompagner les familles boursières en difficulté car, précise-t-il, égalité n'est pas équité. Il souhaite également savoir si des dons sont possibles, tout en respectant le principe de discrétion.

Réponse :

- des familles peuvent avoir des difficultés (boursières ou non), et peuvent faire appel à la Caisse de solidarité, ou demander un échelonnement. Par ailleurs, seules les familles françaises ont accès à la demande de bourse.

- les dons sont possibles. Individuellement le donateur se substitue au débiteur. Si le don est global, il bénéficie à tous, et doit être réparti de façon égale (par application de la règle). Le règlement des frais de scolarité reste toujours la priorité. Si une famille est aidée pour finaliser le paiement des frais d'un voyage scolaire, la somme donnée est avant tout utilisée pour solder les frais d'écologie.

2. Souhait d'un retour sur l'état d'avancement des sujets suivants :

Climatisation : résultats appel d'offres sur la maintenance et lancement de l'audit général



Réponse : Les réponses sont nombreuses et sérieuses. L'étude des offres a été réalisée par l'administration du LFJM qui les a classées puis l'a transmise au service immobilier de l'Agence. Dès le retour du service immobilier, une notification des non-retenus sera réalisée, puis de l'entreprise retenue 5 jours après, pour mise en œuvre opérationnelle dans les meilleurs délais.

L'audit énergétique reste en attente d'un cahier des charges de la part du service immobilier.

3. Sécurité aux abords du lycée : a-t-on un retour de la Mairie sur la proposition de circulation à sens unique devant l'établissement?

Réponse : Aucune information n'est parvenue de la part de la Mairie depuis la dernière entrevue entre Monsieur le Maire et M. le Proviseur.

Une précision est également apportée au sujet des agents qui fluidifient la circulation aux abords du lycée, au niveau des croisements. Il s'agit d'une prestation, prise en charge financièrement par le lycée, d'une association de Ouakam.

4. Recrutement d'un.e psychologue scolaire suite aux prises de contact annoncées en fin d'année 2022

Réponse : Il ne s'agit pas d'un recrutement, d'un poste pourvu, mais d'une prestation sur une journée par semaine (le mardi). Les différentes psychologues qui sont intervenues au LFJM, au fil des ans, sont toujours intervenues en tant que prestataires. M. Le Proviseur précise qu'il faut lui laisser le temps de s'installer. En premier lieu, la psychologue intervient en observatrice et en conseil en cellule de veille au second degré, et en équipes éducatives au premier degré. Elle n'est pas employée par l'établissement et intervient en autoentrepreneur. Elle apporte un regard d'expert auprès des équipes et il convient de ne pas la solliciter de manière individuelle.

5. Tests sur la potabilité de l'eau aux fontaines

Réponse : La dernière fois qu'un tel test a été réalisé remonte à 2014, c'est ce qu'affirment les archives du lycée. C'était suite à un problème sanitaire survenu dans le quartier et l'Institut Pasteur était venu faire un prélèvement au niveau de la bache qui avait conclu à la potabilité de celle-ci. Par ailleurs, un devis a été signé aujourd'hui par M. le Proviseur. Ce devis est signé pour une intervention sous 6 jours qui concernera l'analyse de plusieurs points de contrôle (les fontaines, la piscine,...).

De l'APE Teranga (Association des Parents d'élèves) :

Point sur l'appel d'offres maintenance de la climatisation, le nombre de réponses à l'appel d'offres, nombre de réponses retenues, avancement de l'analyse des offres etc...

Réponse : déjà apportée dans les premières questions.

Du SNES FSU (Représentants syndicaux et Représentants du personnel) :

1. Suite à l'envoi des documents préparatifs intitulés "Parcours Avenir" de la 6^{ème} à la Terminale, nous nous interrogeons sur le fait de reporter du travail supplémentaire sur les PP qui ont déjà beaucoup de fonctions et d'obligations à remplir au quotidien. En sachant que le CDI est également très sollicité. Ainsi l'espace du CDI ne risque-t-il pas de ne plus servir qu'à cela ? Par ailleurs, les fiches "Parcours avenir" sont-elles prescriptives ou ce à quoi il faut tendre ? Peut-on reprocher à un professeur principal de ne pas avoir appliqué l'ensemble des points de la fiche ? De plus, ne doit-on pas s'inquiéter que cette surcharge de travail récurrente d'année en année finisse par poser un problème de volontariat au niveau de l'acceptation des enseignants à remplir le rôle de PP ?

Par ailleurs, en actant l'ensemble de ces prérogatives, est-ce raisonnable de n'avoir qu'une seule PRIO pour 1800 élèves ?

Réponse : M. le Proviseur rappelle que le rôle du professeur principal est lié à l'éducation à l'orientation. Cette mission peut-être un frein, mais n'est pas l'élément principal alourdissant la charge. La mission la plus prenante réside dans les relations avec les élèves et les parents d'élèves. Les actions du parcours ne sont pas prescriptives, comme précisé précédemment. C'est l'esprit plus qu'une application à la lettre qu'il faut retenir. Il s'agit de donner un éclairage sur les missions des PP. De plus, les actions sont à mener de manière différente par les professeurs.

2. Une nouvelle psychologue officie au sein de l'établissement depuis quelques semaines. Quelles sont ses disponibilités, ses missions, ses priorités ?

Réponse : Les éléments de réponse ont été déjà apportés à travers la question de la LIPE. Une communication plus précise sera transmise prochainement.

Son nom est Madame Laetitia Vuillemin.

M. Barbé (SNES) demande si la psychologue peut intervenir lorsqu'un besoin existe mais que les parents ne sont pas favorables. M. le Proviseur rappelle qu'elle ne peut recevoir un élève sans l'accord des parents, mais peut intervenir en classe en observation.

Du SNUIPP (Représentants syndicaux et du Personnel) :

Elle porte sur les bus et la sécurité. Les derniers accidents routiers, au Sénégal, ont ravivé des inquiétudes légitimes. Nous avons évoqué les problèmes rencontrés par les collègues, ces derniers temps, lors de sorties scolaires (manque de ceintures, pneus usés, vitesse excessive, panne, retards etc.).

En conseil des maîtres, nous nous demandons si l'établissement pourrait être en mesure d'émettre un appel d'offres afin de pouvoir travailler avec une compagnie de bus de manière pérenne. Cela pourrait sans doute permettre de trouver une compagnie sérieuse mais également d'avoir des tarifs préférentiels pour l'établissement, au vu du nombre de sorties scolaires chaque année.

Réponse : M. le Proviseur confirme que dans l'esprit, il est favorable à cette idée de négociation globale avec une entreprise. C'est d'ailleurs ce à quoi nous invitent les bonnes pratiques des marchés publics. En pratique, beaucoup de compagnies ont déjà été sollicitées, dont certaines considérées comme très sérieuses sur la place, et que des difficultés sont toujours survenues à un moment ou à un autre. Il est problématique de trouver le niveau de sécurité et de prestation requis, dans la constance.

M. Legros (SNUIPP) regrette que l'on soit toujours dans l'attente d'une solution ou d'un éventuel accident.

M. Tebechirani (parent APE TERANGA) explique qu'il existe des sociétés et des compagnies de transport sérieuses, mais que la prestation et la sécurité ont un coût. Il faudrait compter un budget de 80.000 FCFA par élève, rien que pour le bus. À cela, viennent s'ajouter les frais d'hébergement et des excursions. L'autre difficulté, c'est que souvent, dans le cadre des activités proposées, l'établissement a uniquement besoin de louer un bus pour une journée, ce qui ne permet pas de négocier un tarif plus bas et d'obtenir une meilleure prestation de service.

M. le Proviseur rappelle que le transport scolaire est indépendant du lycée et qu'un marché commun n'est pas envisageable. M. Le Proviseur rappelle également qu'en tant que chef d'établissement, il reste responsable de l'ensemble de la sécurité scolaire, et que la seule solution sécurisée serait de ne plus autoriser de sortie scolaire en bus, ce qui serait au détriment des activités pédagogiques organisées par la communauté pour les élèves.

De Sud Education (Représentants syndicaux et Représentants du Personnel) :

1. L'inflation, selon l'ANSD (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie) a atteint en moyenne 9.7 % au Sénégal en 2022, la perte de pouvoir d'achat est très importante pour les personnels, encore plus pour les petits salaires (TOS). Pour réguler la perte de pouvoir d'achat des personnels, serait-il envisageable d'indexer les salaires des CL sur l'inflation ?

Pour les autres contrats de droit local, la question se pose aussi; par ailleurs, quelles modalités prévoyez-vous enfin appliquer la réglementation Sénégalaise du travail et accorder à tous la prime d'ancienneté réglementaire ?

Réponse : Cette question n'est pas du ressort du CE.

Mme Bernier-Barbé (SNES) rappelle que les grilles salariales des contrats locaux n'ont pas changé depuis 2005 au LFJM. Elle prend pour exemple les contrats locaux du lycée français Jean Mermoz en Argentine et qui ont été augmentés plusieurs fois ces derniers mois à cause de l'inflation dans le pays.



Mme Dezetter (DAF) précise que les salaires ne sont jamais indexés sur l'inflation, et que l'avancement permet la progression des salaires.

Dans des pays à inflation galopante, le schéma est différent. Mme Dezetter estime que la situation au lycée français de Buenos Aires n'est pas comparable avec celle du lycée Mermoz de Dakar.

M. le Proviseur rappelle également que le niveau de rémunération d'un personnel en contrat local au Lycée Mermoz est sans commune mesure avec le salaire catégoriel sénégalais correspondant.

M. Cissokho (SUD Education) revient sur la difficulté rencontrée par certains personnels dans leur quotidien et interroge sur la possibilité de recourir à des avances de la part de l'établissement.

Mme Dezetter (DAF) répond que les possibilités d'avances sont décrites dans la convention cadre des personnels techniques et ouvriers, mais n'ont pas de cadre juridique pour les autres personnels. Elle précise que pour les personnels techniques et ouvriers, ces avances existent bien, mais sont moins nombreuses qu'auparavant.

Mme Bernier-Barbé (SNES) interroge M. le Proviseur sur le fait que si ces questions ne sont pas du ressort du CE, elles sont du ressort de quelle instance ? Celle du dialogue social ? M. Le Proviseur répond par la positive.

M. Le Proviseur ajoute que la question de la prime d'ancienneté n'est pas non plus du ressort du CE.

Par ailleurs, un audit juridique est en passe d'être terminé et une version d'un protocole d'« accord cadre », conforme au droit sénégalais, va être proposé et discuté avec des délégués du personnel compétents, à savoir en contrat local, car, la question de la légitimité des syndicats français se pose dans le cadre de cette future instance.

Depuis 2012, ce sujet n'a pas été abordé, il est maintenant en cours.

M. le Proviseur explique qu'il convient tout d'abord d'élire des délégués du personnel compétents, tous contrats locaux de l'établissement. La différence doit être faite pour répondre au cadre juridique du droit du travail sénégalais. C'est la raison pour laquelle des élections vont être annoncées prochainement. Nous souhaitons les organiser au retour des vacances, début mars.

À la question de M. Paracuellos (SUD Education), M. le Proviseur précise que les électeurs et éligibles sont tous des personnels de droit local exerçant depuis plus de 6 mois dans l'établissement, et le nombre de délégués du personnel sera de 10 : 5 titulaires et 5 suppléants.

2. Afin de sécuriser les finances de l'établissement, pensez-vous qu'il soit pertinent d'indexer les tarifs de la scolarité sur l'inflation ? Cela introduirait de la prévisibilité pour tous.

Réponse : Monsieur le Proviseur répond par la négative.


3. Qu'en est-il - du renouvellement/changement de contrat pour la maintenance climatisation?

- de l'audit du système de climatisation?

La réponse à cette question a déjà été apportée dans les questions diverses de la LIPE.




L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38.



Le Président
D. DJIMADOUM



Le Secrétaire
C. APPRIOU



La Secrétaire Adjointe
B. BERNIER-BARBE